



PROVINCE HAINAUT
Arrondissement de Mons
Service urbanisme.
065/717.381 - 83.

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par le **SPW - DGO routes et bâtiments Direction des routes de Mons rue du Joncquois, 118 à 7000 Mons** ayant trait à des terrains sis compris entre la rue de Dour et la rue Quiévrain en passant par le chemin d'Elouges à 7300 Boussu.

Le projet consiste au **prolongement de l'axiale boraine N550 entre la N549 à Boussu et la N51 à Hainin. Création d'un giratoire afin de sécuriser le carrefour formé par l'extrémité future de l'axiale au niveau de la N51 à Hainin. Le profil type de la voirie est composé de : - 2 bandes de circulation de 3,50 m de large; - 1 piste cyclable de chaque côté de la voirie de 1,50m de large; - 1 bande végétale de 1,00m de large séparant la voirie de la piste cyclable; - 1 fossé de chaque côté de la route. Cinq bassins de rétention seront implantés le long du tracé afin d'anticiper la reprise des eaux de ruissellement. Ce projet implique la suppression partielle du chemin d'Elouges sur un tronçon de 27 m et la création d'une voirie de remembrement sur une longueur de 156 m** et présente les caractéristiques suivantes :

Application des articles D.IV.41 et R.IV.40-1; §1er, 7 du CoDT, renvoyant au décret relatif à la voirie communale du 06/02/2014; Application de l'article R.IV.40-1, §1er, 8 du CoDT; Application de l'article D.VIII.13 du CoDT.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de Boussu, Service Urbanisme, rue Fr. Dorzée, 3 (1er étage) à 7300 Boussu :

- Les jours ouvrables de 08 h 45 à 11 h 45 et le mercredi après-midi entre 14 et 16 h.
- Le samedi entre 09 h et 12 h : rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service.
- Une permanence se tiendra le 22/06, 29/06, 06/07 et 13/07/2019, de 10h30 à 11h45.

L'enquête publique est ouverte le jeudi 13 juin 2019 et clôturée le vendredi 12 juillet 2019.
Affichage le 08/06/2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Boussu, rue Fr. Dorzée, 3 (1er étage) à 7300 Boussu ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@boussu.be & ronny.backaert@boussu.be

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 12/07/2019 à 09h00 à l'Hôtel de Ville, service urbanisme.

Pour le Collège,

Le Directeur général,
Par délégation,

B. VAN DER SMISSEN.
Chef de bureau.

Le Bourgmestre,
Par délégation,

M. VACHAUDEZ.
Echevin délégué.